



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élections législatives

Question écrite n° 47903

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré demande à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de bien vouloir lui indiquer, pour chaque circonscription législative de France métropolitaine, le nombre de communes que compte la circonscription législative.

Texte de la réponse

Au 1er janvier 2008, la France métropolitaine comptait 56 569 communes, réparties entre les 555 circonscriptions législatives du territoire métropolitain. Le nombre de communes que compte chaque circonscription législative de France métropolitaine varie considérablement en fonction du caractère rural ou urbain plus ou moins prononcé des territoires. Le tableau ci-dessous recense les circonscriptions métropolitaines selon le nombre de communes - ou fractions de commune - comprises dans leur ressort.

NOMBRE de communes	NOMBRE de circonscriptions	POURCENTAGE
1 - 50	284	51,17
51 - 100	137	24,69
101 - 200	112	20,18
Plus de 200	22	3,96

Sur les 284 circonscriptions comptant au plus de 50 communes, 59 n'en comprennent qu'une. Il en est ainsi par exemple des 21 circonscriptions parisiennes, des huit premières circonscriptions des Bouches-du-Rhône (Marseille) et des quatre premières circonscriptions du Rhône (Lyon). La circonscription qui compte le plus de communes est la 4e circonscription de la Côte-d'Or avec 343 communes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47903

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 octobre 2009

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4145

Réponse publiée le : 20 octobre 2009, page 9985